

LES BIODÉCHETS AU 1^{ER} JANVIER 2024

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire applicable au 1^{er} janvier 2024 demande que soit donnée la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.



En 2024 : GPS&O mettra à disposition 6000 nouveaux composteurs, pour l'habitat pavillonnaire.

Réservation et consultation du guide du compostage en ligne sur gpseo.fr



DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



11 DÉCHÈTERIES

Vous avez accès à l'ensemble des 11 déchèteries du territoire. Pour connaître la plus proche de chez vous, rdv sur gpseo.fr



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gpseo.fr et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2024** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...);
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.



Attention, de nouvelles modalités de collecte entreront en vigueur au 1^{er} octobre 2024.



INFOS DÉCHETS

01 30 33 90 00
Lundi au Vendredi de 9h > 12h et 14h > 17h

Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2024

CALENDRIER DES COLLECTES 1^{ER} JANVIER > 30 SEPTEMBRE 2024 FONTENAY-SAINT-PÈRE

VALABLE
9
MOIS*



RAPPEL : 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES
MÉNAGÈRES**

Lundi matin



**EMBALLAGES
RECYCLABLES**

Mardi matin, toutes les 2 semaines
à partir du 2 janvier (semaines impaires)



VERRE

Mardi matin, toutes les 2 semaines
à partir du 9 janvier (semaines paires)



**DÉCHETS
VÉGÉTAUX**

Rendez-vous en déchèterie



ENCOMBRANTS

16 janvier, 7 mai, 3 septembre, le matin

COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?



COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer à côté des bacs

BONNES PRATIQUES



Dans le bac gris dans des sacs fermés.



Dans le bac jaune, en vrac, sans sac.
Les cartons doivent être pliés/découpés.



Dans le bac vert, en vrac, sans sac.



Habitat pavillonnaire : 1m³ par foyer et
par collecte / **Habitat collectif** : vous
renseigner auprès de votre gestionnaire.

INTERDIT

Déchets dangereux de type
bouteille de gaz, hélium

Cartons mouillés

Vaisselle, vitres ou céramique

Electroménager, gravats, miroir/
vitre, textile, déchets dangereux,
bouteille de gaz, pneus



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer
à côté des bornes

Points de collectes
sur gpseo.fr, onglet
Déchets.

BONNES PRATIQUES



En sacs fermés



En vrac, sans sac. Cartons pliés, coupés,
afin de ne pas boucher les ouvertures.

INTERDIT

Sacs de + de 50 litres

Cartons mouillés

RAPPEL



TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI,
100 % DES
EMBALLAGES
SE TRIENT



EMBALLAGES CARTONS
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

+ LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

EMBALLAGES PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.